

L'avanie des avanies

We Can't Make the Same Mistake Twice d'Alanis Obomsawin

Luc Laporte-Rainville

Volume 34, numéro 4, automne 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/83512ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (imprimé)

1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Laporte-Rainville, L. (2016). Compte rendu de [L'avanie des avanies / *We Can't Make the Same Mistake Twice* d'Alanis Obomsawin]. *Ciné-Bulles*, 34(4), 28–29.

L'avanie des avanies

LUC LAPORTE-RAINVILLE

Jeter un œil au parcours artistique d'Alanis Obomsawin, c'est risquer la contraction d'une maladie dangereuse: l'idolâtrie. Il est vrai que cette documentariste, défenderesse des droits autochtones, a su, par ses nombreux films, provoquer des débats essentiels au sein de la société canadienne. Mais en faire une idole serait malvenu: ce serait la confiner au musée sépulcral, là où les statues poussiéreuses convoquent, par leur immobilité, une nostalgie parfois malsaine. Obomsawin, c'est le présent, la vie active, l'engagement politique. Et sa dernière réalisation, **We Can't Make the Same Mistake Twice**, ne dément nullement ces assertions. Appelé à devenir un classique, comme **Kanehsatake: 270 ans de résistance** (1993), ce film à la documentation foisonnante — mais non fuligineuse — ouvre de nouvelles perspectives à la compréhension d'un sujet grave: les agissements discriminatoires du gouvernement canadien vis-à-vis de la jeunesse amérindienne. Une manifestation artisticopolitique comme on aimerait qu'il s'en fasse davantage.

Le récit débute en 2013. Entre les murs du Tribunal canadien des droits de la personne, Cindy Blackstock, directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, tient un discours senti aux magistrats. Il y est question de l'immobilisme gouvernemental, de sa paresse congénitale lorsque vient le temps

d'offrir des services sociaux aux enfants autochtones vivant dans les réserves. Ces derniers n'ont souvent d'autre choix que de quitter leurs proches, de renoncer à leur culture, de trouver refuge auprès d'une famille d'adoption, afin de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. Une réalité inacceptable qui, pour les communautés autochtones, est une véritable avanie. Rendre justice aux Amérindiens devient alors une nécessité, une obligation. C'est ce qui explique, en partie, la présence de la longue allocution de Blackstock dans l'incipit du film. Trahir le moins possible, donner toute sa place à une vérité choquante, faire de cette logorrhée une arme puissante contre le mutisme.

Il s'en trouvera pour dire qu'une telle approche est un frein à l'efficacité de la narration, mais ce serait mal connaître les talents scénaristiques d'Obomsawin. Car immédiatement après cette introduction verbeuse, la cinéaste projette le spectateur en 2007, là où tout a vraiment débuté. Le combat pour la justice, mené par Blackstock, commence ainsi par une plainte déposée contre le gouvernement au Tribunal canadien des droits de la personne. Appuyée par l'Assemblée des Premières Nations, plainte malheureusement rejetée en 2011 (un refus justifié par des arguties douteuses). Opiniâtre, Blackstock se tourne alors vers la Cour fédérale qui, en 2012, casse la décision. S'ensuivent

plusieurs actions déplorables du gouvernement (dont l'espionnage de Blackstock!) avant que les fameuses procédures débutent au Tribunal. Cette petite parenthèse est nécessaire pour qui veut comprendre la structure narrative privilégiée par Obomsawin. Ce long retour en arrière justifie le flot verbeux de l'entrée en matière, la présentant comme la conséquence directe d'un frustrant bras de fer contre les institutions judiciaires. Être sans cesse ignoré, traité comme un vulgaire aoûtat, n'y a-t-il rien de plus offensant? C'est alors que la parole explose... comme un retour du refoulé. Et ce déferlement provoque une empathie certaine envers Blackstock, qui lutte depuis si longtemps pour que cette cause soit entendue. Un choix scénaristique judicieux d'Obomsawin.

De même, la présentation du témoignage de John S. Milloy apporte un éclairage troublant aux faits déjà mentionnés. Selon cet universitaire, auteur du livre *A National Crime — The Canadian Government and the Residential School System, 1879 to 1986* (1999), le tournant du siècle dernier constitue un moment très sombre de l'histoire de la nation canadienne — cette dernière considérait alors les autochtones comme des barbares à éduquer. Or, pour que l'assimilation de ces « pseudohumains » soit une réussite, les autorités gouvernementales devaient — bien entendu — séparer les enfants amérindiens de



Image d'archives tirée du film

leur famille, afin qu'ils puissent bénéficier de la « grande sagesse » des écoles modernes. Ce colonialisme immonde (on se demande vraiment qui sont les plus sauvages) fait frémir. Pis encore, les jeunes autochtones, qui goûtaient au « mirifique » savoir des Blancs canadiens, tombèrent souvent malades, sans pour autant recevoir les traitements appropriés. Les morts s'accumulèrent, ne faisant qu'obscurcir cette ère déjà fort ténébreuse... Le simple fait de dévoiler cette vérité au spectateur est, pour Obomsawin, une occasion de mettre en parallèle le passé et le présent, démontrant que l'immobilisme est la philosophie chérie du Canada toutes époques confondues. D'un côté, de jeunes innocents arrachés à leur famille pour recevoir une éducation étrangère à leur culture; de l'autre, des enfants quittant leurs proches, afin d'avoir accès à des services sociaux de qualité; dans les deux cas, une discrimination dépassant l'entendement.

Cette situation troublante, qui justifie amplement le titre du long métrage, rappelle à quel point les Autochtones sont des moins que rien aux yeux de la société canadienne. On pourrait même soutenir qu'ils sont un embarras pour les gouvernants, qu'ils forment tout au plus un prurit que l'on peine à soulager. Certes, à la fin du film, l'organisme de Blackstock et l'Assemblée des Premières Nations obtiennent gain de cause, mais au prix d'un combat éreintant de neuf ans (le jugement a été rendu en 2016). Sans compter que la Loi sur les Indiens, promulguée en 1876, existe toujours et qu'elle fait de l'Amérindien un citoyen de seconde zone, voire un rustaud incapable de prendre ses décisions. Paternalisme, assimilation, etc. Heureusement, il y a des films comme **We Can't Make the Same Mistake Twice**; heureusement, il y a des documentaristes comme Obomsawin. Espérons que la cinéaste n'en est pas à son dernier

coup de maître et qu'elle continuera, avec sa rigueur coutumière, d'ébranler nos confortables certitudes. (Sortie prévue: automne 2016 ou hiver 2017) 



Canada / 2016 / 163 min

RÉAL., SCÉN. ET PROD. Alanis Obomsawin **IMAGE** René Sioui Labelle, Philippe Amiguet, German Gutierrez et Maarten Kroonenburg **SON** Glenn Hodgins, Thierry Morlaas-Lurbe, Marco Fania, Yann Cleary et Kim Nguyen **MUS.** Michel Dubeau et Lauren Bélec **MONT.** Alison Burns **DIST.** Office national du film